

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1^{er} juin 1953—suite

Pays	Accord	Dispositions
ITALIE.....	<i>Modus vivendi</i> par un échange de notes les 23-28 avril 1948; en vigueur le 29 avril 1948. A.G.T.D.C. en vigueur le 1 ^{er} janvier 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
LIBAN.....	Disposition spéciale par décret en conseil le 19 novembre 1946. S'est retiré de l'A.G.T.D.C. le 1 ^{er} mars 1951.	Le Canada accorde le traitement de la nation la plus favorisée aussi longtemps que le Liban lui réserve le même traitement.
LIBÉRIA.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 ^{er} janvier 1950.	
MEXIQUE.....	Accord commercial signé le 8 février 1946; provisoirement en vigueur à la même date. Ratifications échangées le 6 mai 1947, l'accord étant entré définitivement en vigueur 30 jours après cette date.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de six mois.
NICARAGUA.....	Accord commercial signé le 19 décembre 1946; en vigueur provisoirement à la même date. A.G.T.D.C. en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Son application provisoire peut cesser sur avis de trois mois.
NORVÈGE.....	L'accord sur le commerce et la navigation, signé avec le Royaume-Uni le 18 mars 1826, s'applique au Canada. A.G.T.D.C. en vigueur le 10 juillet 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. L'accord du 16 mai 1913 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément sur avis d'un an.
PANAMA.....	Décret du 20 juillet 1935, acceptant l'article 12 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et Panama le 25 septembre 1928. Le traité a pris fin en 1942, mais Le Canada a continué d'accorder et de recevoir le traitement de la nation la plus favorisée.	
PARAGUAY.....	Échange de notes du 21 mai 1940; en vigueur le 21 juin 1940.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
PÉROU.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 8 octobre 1951.	
PHILIPPINES.....	Aucun accord n'est présentement en vigueur. L'accord (actuellement suspendu) conclu en 1938 entre le Canada et les États-Unis s'appliquait à ce pays jusqu'à ce qu'il obtint son indépendance en 1946. Le Canada et les Philippines ont continué d'échanger le traitement de la nation la plus favorisée. Les Philippines ont participé aux négociations de Torquay, mais ne sont pas encore (juin 1953) devenues partie contractante à l'A.G.T.D.C.	